



## **Agent(e) d'hôtellerie**

Titre Professionnel de niveau V

### **Le métier :**

Vous effectuez les tâches d'entretien quotidien au service des étages ainsi que le service des petits déjeuners en milieu hôtelier. Vous respectez des consignes de sécurité, d'hygiène et d'organisation du travail rigoureuses. En contact avec la clientèle, vous devez avoir une présentation et un comportement adaptés à celle-ci, notamment de la discrétion. Vous pouvez également avoir à vous exprimer dans un anglais professionnel très simple lors de contacts avec la clientèle étrangère. Votre travail requiert une bonne condition physique. Vous devez être prêt à travailler dans le cadre des horaires spécifiques au secteur (travail tôt le matin, parfois tard le soir, le week-end).

### **Certification :**

Titre professionnel de niveau V et/ou Certificat de Compétences Professionnelles (CCP). Il est également possible d'obtenir, par une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) le titre d'Agent(e) d'hôtellerie en 2 certificats de compétences professionnelles et après un entretien avec le jury.

**durée :** 665 h (5 mois environ)

La formation se compose de 2 modules qualifiants comprenant chacun 1 Période en Entreprise (PE) :

**Module 1 : Effectuer les opérations d'entretien au service des étages d'un établissement hôtelier ou para-hôtelier**

**Module 2 : Effectuer le service des petits déjeuners d'un établissement hôtelier ou para-hôtelier**

### **Exigences de l'emploi visé :**

Aptitude au travail en équipe, mémoire visuelle, facilité d'expression et de communication, sens du service.

### **Niveau demandé**

Niveau 3<sup>ème</sup> et expérience du travail dans l'hôtellerie, le nettoyage, le service en restauration.

*A partir de 18 ans*

### **Circonstances habituelles de travail :**

Le travail de l'agent d'hôtellerie requiert une bonne condition physique. Les horaires sont souvent concentrés sur la matinée, par roulement les fins de semaine et les jours fériés ou pendant les périodes de vacances, particulièrement dans les établissements saisonniers.

Il peut se spécialiser dans l'entretien des locaux communs en établissement hôtelier ou para-hôtelier.

### **Avenir et promotion**

Gouvernante en hôtellerie, fonctions d'encadrement